

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

Ministère des affaires étrangères et du  
développement international

---

## **Arrêté du 17 décembre 2014 portant nomination des représentants du personnel à la commission administrative paritaire du corps des traducteurs**

NOR : MAEA1429451A

### **Le ministre des affaires étrangères et du développement international,**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n° 69-222 du 6 mars 1969 modifié relatif au statut particulier des agents diplomatiques et consulaires ;

Vu le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n°2011-183 du 15 février 2011 modifiant le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu l'arrêté du 30 mai 2007 modifié instituant des commissions administratives paritaires au ministère des affaires étrangères et européennes ;

Vu l'arrêté du 3 juin 2014 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2014 relatif à la réduction du mandat des membres des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des corps relevant du ministère des affaires étrangères et du développement international ;

Vu le procès-verbal des opérations électorales du 4 décembre 2014 et, notamment du tirage au sort visant à désigner le représentant du personnel titulaire et le représentant du personnel suppléant pour les grades de traducteur principal de 2<sup>ème</sup> classe et de traducteur;

Vu l'accord de Mme Isabelle LEPRINCE, désignée par tirage au sort, à sa nomination en qualité de représentante titulaire pour le grade de traducteur principal de 2<sup>ème</sup> classe ;

Vu l'accord de Mme Hanifa MALKI, désignée par tirage au sort, à sa nomination en qualité de représentante suppléante pour le grade de traducteur principal de 2<sup>ème</sup> classe ;

Vu l'accord de Mme Marianne CARRER, désignée par tirage au sort, à sa nomination en qualité de représentante titulaire pour le grade de traducteur ;

Vu le refus de Mme Bénédicte HÉBRARD, désignée par tirage au sort, à sa nomination en qualité de représentante suppléante pour le grade de traducteur ;

Vu la désignation effectuée par l'administration pour pourvoir le siège de représentant suppléant du personnel dans le grade des traducteurs,

## **Arrête**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Sont désignés en qualité de représentants du personnel à la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des traducteurs pour un mandat de quatre ans :

#### **Traducteurs principaux de 1<sup>ère</sup> classe**

Titulaire :

- Mme Catherine RICAUD (CGT-MAE)

Suppléante :

- Mme Catherine THOMAS (CGT-MAE)

#### **Traducteurs principaux de 2<sup>ème</sup> classe**

Titulaire :

- Mme Isabelle LEPRINCE

Suppléante :

- Mme Hanifa MALKI

#### **Traducteurs**

Titulaire :

- Mme Marianne CARRER

Suppléant :

- M. Stéphane HARZELEC

### **Article 2**

Le directeur général de l'administration et de la modernisation est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait le 17 décembre 2014

Pour le ministre et par délégation  
La sous-directrice de la politique  
des ressources humaines

F. FERRARI